

Rapport de la commission des finances sur le préavis N° 54
Programme des dépenses d'investissements 2007 - 2011

Nyon, le 25 février 2008

Au Conseil communal de Nyon

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finance a siégé le mardi 29 janvier 2008 en présence de Madame la Municipale Freymond Cantone et de Monsieur Equey, boursier qui ont bien voulu répondre aux questions des commissaires, ce dont nous les remercions vivement.

Les membres de la Cofin présents étaient : Mmes Madeleine Chanson, Gabrielle Ethenoz-Damond, chargée du rapport, MM. Raymond Carrard, André Cattin, Robert Jenefsky, président, Yan Giroud, Jean-Paul Henet, Christian Pühr et Jean-Paul Ursenbacher.

Excusés : MM. Jacques Pittet, David Prudente, Alexandre Scheuchzer et Mme Marianne Süss.

La cofin a étudié le préavis No 54 qui se présente sous forme d'un inventaire de réalisations à faire ces prochaines années.

Une colonne mentionne un numéro de priorité indiquant les réalisations à entreprendre d'abord.

Dans l'introduction du préavis, on remarque que pour réaliser ce plan d'investissement, il faudrait disposer de montants variants entre 20,114 millions et 31,834 millions par année. Sur la page suivante le graphique nous indique que déjà depuis 2006, la marge d'autofinancement diminue fortement. Cela veut dire que selon les prévisions, nous serons dans l'obligation d'emprunter la presque totalité des montants nécessaires à la réalisation de ce plan d'investissement.

La commission des finances est préoccupée par cette situation.

Madame Freymond Cantone indique que la Municipalité prévoit ne pas faire plus de 20 millions d'investissements par année.

La cofin regrette que sur le total des investissements de 31,834 mio mentionné pour 2008 dans le préavis No 54, la Municipalité ne présente pas une planification plus précise des engagements financiers prioritaires programmés pour cette année, puisque le plafond prévu par l'exécutif est de 20 mio.

Le plafond d'emprunt pour la législature est limité à 230 millions ce qui est beaucoup. Le seuil critique sera atteint vers 2010-2011 sans compter les risques pour cautionnement.

En conclusion : sachant que les réalisations prennent toujours plus de temps que prévu, la Cofin est consciente que tout ce qui est mentionné comme urgent ne pourra pas être réalisé dans l'année mentionnée. D'autre part, des imprévus peuvent surgir, et qu'il faudra bien prendre en priorité.

Au moment de la réalisation, chaque ligne de ce plan d'intentions devra faire l'objet d'un préavis au Conseil communal.

C'est à l'unanimité que la Cofin vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre acte du préavis No 54 en acceptant les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

Vu le préavis No 54 concernant le programme des dépenses d'investissements 2007-2011,

Oùï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que le dit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Prend acte

du programme des dépenses d'investissements 2007-2011

La commission des finances :

Robert Jenefsky, président

Madeleine Chanson

Raymond Carrard

André Cattin

Yan Giroud

Jean-Paul Henet

Jacques Pittet

David Prudente

Christian Pühr

Alexandre Scheuchzer

Marianne Suess

Jean-Paul Ursenbacher

Gabrielle Ethenoz-Damond, chargée du rapport

